



ARCHIDIOCESE DE KINSHASA

BUREAU DIOCÉSAIN DE COORDINATION  
BUREAU DIOCÉSAIN DE COORDINATION  
DES PROJETS (BDCP)

Etudes – Conception – Elaboration – Suivi & Evaluation

---

**DIRECTIVES DE SOUMISSION DES PROJETS POUR L'OBTENTION  
DE LA RECOMMANDATION OU L'APPROBATION DE SON EMINENCE LE  
CARDINAL ARCHEVEQUE METROPOLITAIN DE KINSHASA**

**AVANT-PROPOS**

Le Bureau Diocésain de Coordination des Projets, BDCP en sigle, met les informations, ci-après, en guise des directives, à la disposition des initiateurs des projets, qui, par son biais, veulent obtenir la recommandation ou l'approbation de Son Eminence le Cardinal, Archevêque Métropolitain de Kinshasa.

Ces directives aideraient à éviter de tomber dans les irrégularités, relatives à *l'identité du requérant, à l'authenticité et à la pertinence du projet*, ainsi qu'au manque des *rappports justificatifs des projets réalisés*, jadis enregistrées dans le fonctionnement de ce secteur des financements au sein de l'Archidiocèse de Kinshasa. Cette situation suscitait beaucoup de réclamations auprès de plusieurs partenaires financiers de l'Archidiocèse de Kinshasa.

Ainsi, ce texte informatif et normatif est conçu à l'intention des membres des structures diocésaines (*Centre Pastoral Lindonge, Bureau Diocésain des Œuvres Médicales, Caritas-Développement Kinshasa, Service diocésain d'Accompagnement des Malades à Domiciles, Hôpitaux, Coordination Diocésaine des Ecoles Privées Catholiques, Séminaires, Paroisses, Mouvements à charisme propre, Groupes à charisme propre, Commissions diocésaines, ...*) et des structures affiliées (*Congrégations religieuses*) ainsi que des structures non affiliées (*ONG, ASBL, ...*)

Ces directives sont les suivantes :

**I. SOUMISSION DE PROJETS AU BDCP**

Par soumission de projet, il est compris, le fait de déposer le texte du projet au Bureau Diocésain de Coordination des Projets. Ce dernier s'en approprie pour étude, avant de le transférer à la Chancellerie pour l'obtention de la Recommandation de son Eminence le Cardinal-Archevêque Métropolitain de Kinshasa. Cette étude consiste à évaluer si le projet répond à un besoin réel et contribue au bien être des uns et des autres pour le développement harmonieux de la communauté diocésaine de Kinshasa.



## ARCHIDIOCESE DE KINSHASA

# BUREAU DIOCÉSAIN DE COORDINATION BUREAU DIOCÉSAIN DE COORDINATION DES PROJETS (BDCP)

Etudes – Conception – Elaboration – Suivi & Evaluation

---

C'est une disposition intimée par l'Autorité diocésaine et s'impose à tous les initiateurs des projets œuvrant sur toute l'étendue du territoire de l'Archidiocèse de Kinshasa. A cet effet, l'initiateur du projet doit savoir que la soumission du projet, en vue d'obtenir ladite recommandation, suivra les trois étapes suivantes :

### 1. Le dépôt :

**Pour déposer le projet, les conditions ci-après sont exigées :**

- a) Présenter le texte du projet en dur et en version électronique,
- b) Inscrire les coordonnées bancaires de l'Archidiocèse de Kinshasa dans le texte du projet. Cependant, les projets qui doivent être soumis à *Misereor* ainsi qu'à la *Conférence Episcopale Italienne*, porteront les coordonnées bancaires des initiateurs.
- c) Proposer ou non le bailleur de fonds à qui la demande doit être adressée,
- d) Insérer le **plan masse de la parcelle**, le **plan architectural**, la **maquette**, le **devis**, le **budget** et le **plan de financement** de l'ouvrage, *pour les projets de construction ou de réhabilitation*.
- e) Payer le frais administratif pour le traitement du dossier.

### Nota Bene :

(1) Concernant le projet de construction :

- *La descente sur terrain d'une équipe du BDCP est indispensable pour un travail préliminaire ou une évaluation pré opérationnelle. Le frais de cette descente est à la charge de l'initiateur du projet. Cette disposition s'applique aussi sur les projets de construction financés par les structures initiatrices des projets.*
- *Après ce travail préliminaire, le BDCP donnera son avis au responsable du Projet pour solliciter le rendez-vous auprès de la Chancellerie afin de présenter le projet et recueillir l'approbation de l'Archevêque.*
- *Pendant la mise en œuvre du projet, le Bureau continuera à faire son travail de suivi-évaluation tel que repris dans les lignes qui suivent. Raison pour laquelle il est conseillé aux initiateurs des projets d'insérer dans le budget, au moment de l'élaboration de leur projet, le frais de ce travail de suivi-évaluation. Et c'est à la charge de l'initiateur du projet, dans sa contribution à la réalisation du projet, et non à la charge du bailleur lors de son financement.*



## ARCHIDIOCESE DE KINSHASA

# BUREAU DIOCÉSAIN DE COORDINATION BUREAU DIOCÉSAIN DE COORDINATION DES PROJETS (BDCP)

Etudes – Conception – Elaboration – Suivi & Evaluation

---

(2) A propos des structures non affiliées :

- Nous appelons « structures non affiliées » des structures humanitaires ou caritatives (ONG, ASBL, SARL,..), qui ne font pas partie des structures de l'Archidiocèse, mais cherchent à obtenir la recommandation de l'Archevêque pour le financement de leurs projets.
- Tant que l'action menée par ces structures contribuera au bien-être de la population vivant dans le rayon de la juridiction de l'Archidiocèse, considérant le souhait de notre Père le Cardinal de voir les humains travailler pour la promotion de leurs semblables, le BDCP ne s'empêchera pas de porter leur demande à l'Autorité diocésaine.
- Cependant une preuve de **collaboration** avec une structure reconnue de l'Archidiocèse (Paroisse, Commission, ...) sera exigée, et un **protocole d'accord, allant dans le sens du respect de toutes les conditions évoquées dans le présent texte**, soit signé entre les deux parties, avant que le projet ne soit présenté pour approbation et recommandation.
- Le Bureau se réserve, dès lors, le droit de suivre l'évolution de la mise en œuvre du projet présenté et d'initier son évaluation, pour s'assurer que la réputation de l'Archidiocèse ne soit pas entachée.

## 2. Le traitement du projet

Ici, c'est le travail du BDCP qui consiste notamment à :

- a) L'étude du projet : le fond et la forme, si nécessaire,
- b) La proposition des amendements sur le texte ;
- c) La recherche du bailleur ;
- d) L'enregistrement du projet dans la Base des Données de l'Archidiocèse, et
- e) L'expédition du projet à la chancellerie pour l'acquisition de la recommandation de l'Archevêque.

## 3. Le retrait de la Recommandation de Son Eminence :

- a) L'initiateur du projet gardera contact avec le BDCP pour suivre l'évolution du dossier,
- b) Après l'acquisition de la signature de la recommandation, l'initiateur du projet sera invité par le BDCP pour venir la retirer.



# ARCHIDIOCESE DE KINSHASA

## BUREAU DIOCÉSAIN DE COORDINATION BUREAU DIOCÉSAIN DE COORDINATION DES PROJETS (BDCP)

Etudes – Conception – Elaboration – Suivi & Evaluation

---

### II. FINANCEMENT

Le financement se dit d'une opération entre un bailleur des fonds (celui qui consent des ressources monétaires), d'une part et d'autre part, le bénéficiaire, celui qui reçoit le financement pour réaliser un projet

Ainsi, *dans notre contexte*, **nous pouvons retenir que les bailleurs de fonds** sont des structures (institutions) bienfaitrices qui accordent des subventions aux projets de l'Archidiocèse de Kinshasa.

Une fois le projet validé et financé par le bailleur, puisque les coordonnées bancaires de l'Archidiocèse de Kinshasa ont été mentionnées dans le texte du projet, le BDCP veillera à ce que le bénéficiaire entre dans ses droits, c'est-à-dire le BDCP accompagnera l'initiateur du projet auprès de services de l'Economat diocésain ou la banque ProcFin pour retirer, en bonne et due forme, sans la moindre réclamation, son argent financé afin de procéder à la mise en œuvre du projet.

### III. SUIVI ET EVALUATION

Comme dit précédemment, dès la mise en œuvre du projet, le Bureau fera son travail de suivi-évaluation. Selon certains chercheurs, ces concepts, suivi-évaluation, sont inter-liés et inséparables à partir de leur utilité, dans le cycle de vie d'un projet. Etant une phase très tragique, ce travail de suivi-évaluation nécessite une concertation ou une étude préalable entre, d'une part, le Responsable-Initiateur du projet et, d'autre part, le BDCP, pour en définir le contenu et le mode d'exécution. Le texte et d'autres éléments du projet en serviront de guide. La possibilité d'une contre-expertise n'est pas à écarter dans la démarche, avant le transfert du rapport à l'Archevêché.

### IV. CAPITALISATION, NUMERISATION ET DIGITALISATION



ARCHIDIOCESE DE KINSHASA

BUREAU DIOCÉSAIN DE COORDINATION  
BUREAU DIOCÉSAIN DE COORDINATION  
DES PROJETS (BDPCP)

Etudes – Conception – Elaboration – Suivi & Evaluation

---

Toutes les données du projet, de la phase de conception à la fin du projet en douceur, en passant par la phase d'exécution, sont enregistrées et conservées dans la base des données de l'Archidiocèse de Kinshasa. Les rapports sont envoyés accompagnés des images et vidéos.

## V. CONCLUSION

Le respect des directives détaillées dans le présent texte sera une contribution à la capitalisation de la confiance de nos partenaires aussi bien qu'à l'amélioration des conditions tant sur le plan pastoral et de l'évangélisation que sur le plan du social du Peuple-de-Dieu installé à Kinshasa, qui veut vivre les promesses d'un monde nouveau, où il fait beau vivre, même si des pauvres nous en auront toujours, a dit notre Seigneur Jésus-Christ.

Ainsi, nous remercions Son Eminence le Cardinal Archevêque Métropolitain de Kinshasa pour ses encouragements aux initiatives de développement et de la promotion humaine entreprises, par le Bureau Diocésain de Coordination des Projets, sur toute l'étendue de l'Archidiocèse. Nos remerciements s'adressent aussi à Son Excellence Monseigneur l'Evêque Auxiliaire et Vicaire général de l'Archidiocèse de Kinshasa pour le suivi et l'attention qu'il porte sur les activités dudit Bureau des projets. Nous n'oublions pas tous nos partenaires, collaborateurs et initiateurs des projets œuvrant au sein de l'Archidiocèse de Kinshasa, qui d'une manière ou d'une autre ne cessent de bosser durement pour le développement de notre Eglise Famille de Dieu à Kinshasa et pour le bénéfice de la nation toute entière.

Fait à Kinshasa, le 21 Octobre 2022

**Abbé Martin NDEFU MANDEFU**

Directeur du Bureau Diocésain de Coordination des Projets,